FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

BUREAU DU 4 mars 2025
RELEVE de DECISIONS
SEANCE TENUE EN VISIOCONFERENCE DE 18h30 A 20h10

PRESENTS :

Membres du Bureau
RECHEDE Michel (Président) - AUTIER Philippe (VP) – DEGOS Jean-Marc (SG) - CASSAGNE Jacques (TG) - LARROUDE Denise – DANDALEIX Christian – Daniel IRAZOQUI

Chargés de Mission Permanents
BELLAMY Pierre – DEGUILHEM Christophe - GOURDY Jean-Jacques – BRASSET Bertrand – SYLVESTRE Henry – Thierry COMET – LEHAY Julien – Christophe DEGUILHEM

INVITES :

Salariés
CONCHY Sébastien (DG) - RESSIGUIE Damien (DT)

EXCUSES :

Membres du Bureau
Jennifer TEINTURIER

1/ APPROBATION RD DU 25/02/25 (Philippe)
Le RD du 250225 est approuvé à l'unanimité et sera diffusé aux membres du CODIR et publié dès demain.

2/ RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES : CODIR 22/02, MATCHS INTERNATIONAUX A LA ROCHELLE ET BRIVE (Jean-Marc & Michel)
Tous les membres du CODIR ont été convoqués à la réunion du 22/03 à Gradignan et invités aux deux rencontres du Tournoi des 6 Nations féminin le 29/03 à La Rochelle (Ecosse) et le 12/04 à Brive (Galles).
Jean-Marc informe du mail envoyé aux membres du CODIR et rappelle qu'une réponse doit impérativement lui parvenir avant le 05/03 à 14H car elle conditionne l'achat des billets/hospitalités par la ligue.
Par ailleurs, après avoir pris connaissance des propositions des clubs hôtes et de l'offre packagée à proposer aux clubs amateurs pour leurs bénévoles, il est décidé de ne pas maintenir ces opérations.
Jean-Marc et Jean-Pierre MERLE suivent ce dossier.

3/ FINALISATION ARBORESCENCE TELEPHONIE LIGUE (Sébastien & Philippe)

Philippe rappelle l'organisation de la téléphonie de ligue validée par le Bureau (voir RD du 05/02/25), fondée sur un objectif de service efficient au club : un club qui appelle la ligue pour obtenir une information doit avoir l'interlocuteur en charge du sujet et, à défaut, doit pour pouvoir laisser un message au répondeur du salarié concerné et être rappelé sous 48 heures. En aucun cas le club doit devoir rappeler la ligue.
Sébastien présente l'arborescence réalisée répondant à ces exigences : chaque salarié a une ligne directe (avec répondeur personnalisé) et, pour ceux qui n'auraient pas connaissance du numéro direct de l'interlocuteur recherché, chaque pôle disposera d'une ligne qui orientera vers le salarié concerné.
Un support de communication le plus lisible possible sera réalisé, largement publié et communiqué à tous les clubs.
Le Bureau avalise.

4/ APPELS A CANDIDATURE FFR RUGBY A 5 : ACCESSION 2025 & FINALES NATIONALES 2026/2027 (Julien)
L'USA LIMOGES souhaite répondre à l'appel à candidature pour l'accueil d'un tournoi d'accession aux finales nationales de Lectoure. Après échanges avec le club, la C° RUGBY A 5 approuve l'opportunité de cette candidature.
Le Bureau avalise.
Jean-Marc doit apposer le tampon de la ligue sur le dossier et transmettre à la FFR.

Par ailleurs, la FFR recherche un site pour accueillir les Finales Nationales de Rugby à 5 qui se dérouleront le dernier we de juin. Cette organisation sera confiée à un club pour 2026 et 2027, le cahier des charges ayant été transmis à tous les clubs.
Dans la continuité du tournoi qualificatif 2025, Julien pense qu'il serait opportun que l'USA LIMOGES postule pour les ''France'' 26 et 27, en collaboration avec les deux autres clubs limougeauds, le site de Limoges Beaublanc se prêtant parfaitement à ce type de manifestations.
Philippe aura un entretien à ce sujet avec le DG de l'USA Limoges très prochainement, le dossier de candidature étant à déposer avant le 30/04/25.

5/ APPEL TWIGA SPORT → APPEL LIGUE ? (Jacques)
Jacques fait le compte rendu de la réunion en visio du 26/02/25 concernant l'appel de la sté TWIGA (Rhino) en présence de Sébastien CONCHY (DG), Jean-Marc DEGOS (SG), Jacques CASSAGNE (TG) et Me TRASSARD (notre avocat).
La société TWIGA ayant fait appel le 13 Février 2025l de la décision du Tribunal judicaire de Bordeaux du 21 Novembre 2024, la question se posait de savoir quelle position adopter pour défendre au mieux les droits de la LRNAR.
Pour rappel :
- la Société TWIGA avait été déboutée de ses demandes (480 000 €) à l'encontre de la LRNAR.
- la LRNAR avait été également déboutée de ses demandes (398200 € à titre principal et 287400 € à titre subsidiaire) à l'encontre de la Sté TWIGA (Rhino).
Les solutions suivantes s'offrent à nous :
- Ne pas faire appel et attendre le procès en appel ;
- Faire appel incident (réaction à l'appel de TWIGA pour y répliquer) ;

- soit immédiatement ;
- soit attendre le dépôt des demandes de la Sté TWIGA qui a un délai de 3 mois pour déposer.
A l'issu de ce dépôt, nous disposons d'un délai de 2 mois pour faire l'appel incident.
A l'unanimité, nous avons opté pour cette solution.
Le Bureau entérine cette option.

6/ DEMANDE DE LOCATION DU CODEP 79 AU POLE ADMINISTRATIF DE NIORT (Michel & Pierre)
Le CODEP 79 devra quitter les locaux qu'il loue actuellement à son Conseil Départemental en juin prochain.
Le Pôle de Niort offrant une capacité d'accueil qui semble suffisante, le CODEP souhaiterait en louer une partie suffisant à son activité.
Pierre en confirme la faisabilité et précise que le pôle territorial et le CODEP auraient leurs espaces respectifs parfaitement délimités, permettant notamment aux salariés administratifs et techniques du pôle d'être autonomes, dans la continuité de la situation actuelle.
Michel est tout à fait favorable à cette demande mais souhaiterait qu'il y ait une cohérence dans les conditions de location des CODEP hébergés dans nos pôles (CODEP 19 à Brive, CODEP 33 à Gradignan…).
Sébastien recensera et fera un état précis des conventions de location ligue/codep en vigueur.
Dans l'attente de l'élaboration d'une convention d'utilisation, le Bureau donne un avis favorable à la demande du CODEP 79 d'intégration aux locaux du pôle de Niort.

7/ PROPOSITION DE DESIGNATIONS DE RF SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES DE PHASES FINALES LIGUE 2024/25 : SENIORS – JEUNES U16R ET U19R – FEMININES (Daniel)
Daniel présente les motivations de cette proposition de la C° des ODM, souhaitée par les arbitres et les clubs afin de favoriser la sérénité et le bon déroulement de ces rencontres à enjeu.
Il faudra réfléchir, pour la saison 25/26, à la désignation par les CODEP de représentants départementaux lors des plateaux M14 dans leur intégralité. La ligue pourrait contribuer à leur formation.
Le Bureau valide.

8/ COMMUNICATIONS DIVERSES (Michel et Philippe)
Michel informe de :
- La désignation de Référents ''Prévention'' au sein des Ligues : il propose Karine PERROUD et Valérie MOGA.
- **Le Bureau avalise.**
- Des lauréats des OSCARS de la Ligue période 3 (15/12/2024 au 09/02/2025) :
 - Niveau 1 : JUILLAC OBJAT (19) => R1
 - Niveau 2 : AS LE PASSAGE RUGBY (47) => R2
 - Niveau 3 : CIBOURE RC (64) => PR3
-

-
- L'envoi à tous les clubs inscrits au ''LABEL CLUB ENGAGE'' d'une communication personnalisée de la FFR le 03/03. Ce dispositif est une priorité fédérale très bien relayée dans notre ligue, grâce notamment au travail des CTC qui font remonter à la FFR les aménagements souhaitables.

Philippe informe de :

- L'avancée des travaux en cours sur l'élaboration du P.O.S. 25/29 : chaque élu rapporteur de l'une des 16 thématiques proposées sollicite les personnes ressources avec partage d'un SWOT afin que chacun puisse le compléter. Puis, lors d'une visio des personnes ressources, croisement et synthèse des SWOTs sur la thématique amenant à une réflexion sur une proposition d'objectifs et d'actions sur la thématique.
- Une restitution globale au GT se fera le 10/03.

9/ FINALES DE TERROIR : OPPORTUNITE DES FINALES PR1 ET PR2 CETTE ANNEE (Denise & Christian)

Comme convenu lors du précédent Bureau (cf RD du 250225) un état quasi exhaustif du programme des finales de Terroir sur les 7 sites est présenté par Christian et Denise **(voir P.J.).**

Compte-tenu du fait que le règlement sportif prévoit des finales en PR1 et PR2, elles seront disputées sauf si absence d'équipes comme c'est le cas dans le 47 par exemple.

Un groupe de travail intégrant des membres de la C° des Epreuves seniors, Pdts/VP SG/TG et Christian DANDALEIX (représentant les CODEP) entamera une réflexion sur le règlement sportif et l'organisation des finales de Terroirs 2026 dès les finales 2025 passées. Il est d'ores et déjà quasiment acté que seront disputées les finales issues d'une phase régulière, soit R1/R2/R3/PR3/réserves R1/réserves R2.

Jean-Marc informe que les délégués sécurité formés et validés le 01/03 (session visio de rattrapage prévu pour les absents) seront désignés sur les finales de Terroir.

Concernant les modalités de prises en charge des Délégués Sécurité, il faut se référer au Cahier des Charges approuvé par le Bureau (c.f. RD du 14/01/25), qui précise que *''les officiels de match seront remboursés de leur déplacement selon les modalités prévues dans le règlement financier de la Ligue Régionale Nouvelle-Aquitaine''.*

Des Délégués Sécurité seront désignés pour les Finales du Terroir par Nicolas SARROUET (Responsables Territorial) et validés par Jean-Marc DEGOS ; ils seront choisis parmi :

- Les Délégués Sécurité Fédéraux présents sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine,
- Les Membres de la Commission ayant participé à la formation organisée en présentiel le 1er mars 2025 à Saint-Médard-en-Jalles,
- Les Membres de la Commission ayant participé à la formation en visio qui sera organisée 1ère semaine d'avril.

En raison des incompatibilités d'agendas et de la soirée SUD-OUEST des ''Etoiles du rugby'' à Périgueux le mardi 11/03, le prochain Bureau aura lieu le MARDI 18/03 à 18H30.

Michel RECHEDE
Président

p/o



LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

FINALES du TERROIR
ORGANISATION 2025
(samedi 12 et dimanche 13 avril 2025)

DÉPARTEMENT 40

- Organisation à TARTAS

CHARENTE-POITOU (DÉPARTEMENTS 16 – 17 – 79 – 86)

- Toutes les finales auront lieu le même jour, le samedi 12 avril, à SAINT-GEORGES-LÈS-BAILLARGEAUX (86)
 - Finale R1
 - Finale Promotion R1
 - Finale R2
 - Finale Promotion R2
 - Finale R3
 - Finale Promotion R3
 - Finale Réserves R1
 - Finale Réserves R2
 - Finale Féminines

DÉPARTEMENT 24

- Finales réserves R2 et R3 auront lieu le samedi 12 avril à MONPAZIER à 16h00 et 18h00
- Finales réserves R1, PR R3 et R1 auront lieu le dimanche 13 avril à CENAC à 13h30 – 15h30 et 17h30
- Finales Féminines U18F et F+18, et la finale R3 auront lieu le dimanche 27 avril à RIBERAC à 13h30 – 15h00 et 16h30
- Finales Jeunes U16 R2, U16 R1, U19 R2 et U19 R1 auront lieu le samedi 17 mai à PRIGONRIEUX à 13h00 – 14h30 et 17h30

DÉPARTEMENT 47

- Samedi 12 avril à CASTELJALOUX. Réserves R2 à 16h30 – Promotion R2 à 18h30 et R2 à 20h30
- Dimanche 13 avril à NERAC. Promotion R3 à 11h00 – Réserves R1 à 13h00 – R3 à 15h00 et R1 à 17h00

LIMOUSIN – (DÉPARTEMENTS 19 – 23 – 87)

- Les 8 finales se dérouleront dans l'enceinte du stade Roger LENIAUD à USSEL (19), sur 3 terrains, le dimanche 13 avril. Le programme encore susceptible d'ajustements serait le suivant :
- 9h15 FINALE RÉSERVES R2-R3
- 9H45 FINALE RÉSERVES R1
- 10H15 FINALE PROMOTION R3
- 13H45 FINALE PROMOTION R2
- 14H00 FINALE PROMOTION R1
- 14H15 FINALE RÉGIONALE 3
- 15H30 FINALE RÉGIONALE 2
- 17H15 FINALE RÉGIONALE 1

DÉPARTEMENT 33

- Samedi 12 et dimanche13 avril auront lieu les finales SÉNIORS à SAINTE-FOY-LA-GRANDE.
- Concernant les horaires et l'ordre des rencontres, le CD33 attend la fin de la phase qualificative des championnats territoriaux afin de faciliter le transport des équipes girondines dans la mesure où l'équipe première et l'équipe réserve seraient qualifiées pour ces finales.
- Les finales JEUNES (U16 et U19) se dérouleront le 17 mai à BIGANOS, de 9H00 à18H00.
- Les finales FÉMININES seront, quant à elles, organisées le 1er juin 2025 à FLOIRAC, de 9H00 à 18H00.

DÉPARTEMENT 64

- Samedi 12 avril à MOURENX
- 14HOO PROMOTION R3
- 16H00 RÉGIONALE 3
- 18H00 RÉGIONALE 2
- Dimanche 13 avril à MONEIN
- 14H00 RÉSERVES R1
- 16H30 RÉGIONALE 1